du service secondaire de vérification aux Halles, soit du service d'inspection ambulant.

Ces agents sont assermentés, et, en cette qualité, constatent directement les contraventions par des procès-verbaux.

A Saint-Christophe. — Comme on pouvait le prévoir, on a trouvé de nombreux ossements à différentes profondeurs, dans la tranchée ouverte mardi, au pied de la tour Saint-Christophe ; on a mis au jour plusieurs squelettes complets. Un, entre autres, était encore dans la position où il avait été déposé au fond de la fosse, qui n'avait pas moins de deux mètres ; le cercueil en chêne n'était pas encore entièrement consommé. Il avait dû être mis dans l'eau.

Les fondations ne descendent pas à une bien grande profondeur et ne dépassent guère le périmètre de la tour, du moins du côté extérieur.

Une chute de six mètres. — Mardi vers le soir, un jeune garçon de 15 ans, Agenor Kinnen, demeurant rue du Caire, apprenti zingueur, chez M. Barcelle-Leruste, travaillait sur la plombière d'un nouveau bâtiment, à l'Hôtel-Dieu. Il se tenait sur le bord et, sentant qu'il perdait l'équilibre, il sauta, pour éviter de tomber sur le pavé du trottoir, et s'élança jusqu'à la terrasse. Le choc fut ainsi quelque peu amorti. Malheureusement le poids du corps ne porta pas sur le bout des pieds, mais sur les talons. Le pauvre garçon éprouva en conséquence un ébranlement considérable.

Il fut projeté en avant, et sa figure fut labourée par le gravier. En outre, M. le docteur Caudrelier, qui fut appelé à lui donner des soins, a constaté une grave entorse des deux chevilles.

L'apprenti est resté à l'Hôtel-Dieu. On ne pourrait dire, avant quelques jours, le temps que prendra la guérison.

Une collision. — Un tombereau chargé de sable, appartenant à M. Louis Detannoy, entrepreneur à Lille, ne put se ranger à temps, rue Neuve de Roubaix, à la rencontre du car. Le timon du car s'engagea dans l'une des roues du tombereau, et le bout fut brisé sur une longueur de 30 à 40 centimètres. Il n'y a pas eu d'autre accident.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont reçu mercredi après-midi, à la frontière, des gendarmes de Courtrai, Emile Vendredin, âgé de 39 ans, tailleur à Junzac, né à Sainte-Lhérine (Charente), déclaré en faillite le 11 janvier dernier; poursuivi pour banqueroute frauduleuse, faux et usage de faux et abus de confiance.

Dans la deuxième quinzaine de décembre, il avait vendu toutes les marchandises de son magasin à vil prix, ainsi que la voiture et le cheval qui servaient à l'exploitation de son commerce.

De plus il avait gardé l'argent que plusieurs fournisseurs lui avaient envoyé pour paiement et renouvellement de traites.

Il s'était réfugié en Belgique et a été arrêté à Courtrai le 11 mai dernier, à la demande du gouvernement français.

Il a consenti à ne pas remplir les formalités d'extradition et a été extrait, pour être conduit à la frontière, de la prison cellulaire de Courtrai. Il portait grande toilette et son passage en ville, entre deux gendarmes, a fait sensation.

Rixe entre ouvriers. — C'était pendant la nuit, au peignage de Mme Fouan-Leman, rue de la Folie.

Charles Depraeter, âgé de 25 ans, demeurant à la Croix-Rouge, derrière l'église, avait commencé par agacer un autre ouvrier, Charles Saye, âgé de 32 ans, demeurant à Mouveaux. Celui-ci, impatienté, prit une pelle dans la distribution des Eaux de la Lys et inonda son adversaire.

On en vint vite aux mains : après échange de coups de poing, Depraeter, sentant qu'il n'aurait pas eu le dessus, ouvrit son couteau et Saye, en cherchant à parer les coups de la main gauche, a été atteint de cinq blessures plus ou moins profondes. Saye a reçu les soins de M. Vincent, médecin. L'incapacité de travail sera d'une quinzaine de jours.

Depraeter n'a été arrêté que mercredi soir.

Roncq. — *Un jeune enfant, victime d'un accident de voiture.* — Une victoria stationnait mardi, vers 7 heures du soir, en face de l'auberge *A la Poire d'Or*, sur la route de Lille, pendant que son conducteur était entré à l'estaminet, après avoir pris la precaution d'attacher les roues avec une assez forte corde. A ce moment un charretier, venant d'Halluin, fit claquer son fouet en passant près de la victoria. Le cheval, effrayé, s'emballa; le sous-brigadier des douanes Havet, qui se trouvait sur la route, tenta de l'arrêter; mais il ne réussit qu'à saisir une des longes et, son pied ayant glissé, il dut lâcher prise.

Un groupe d'enfants, attirés par les apprêts de la ducasse, jouaient sur la place ; à la vue du cheval, ils s'enfuirent sur les trottoirs ; mais le cheval, arrivé à hauteur de l'estaminet tenu par M. Lava, fit un violent écart et une petite fille de 4 ans, Elodie Marie Pinoy, atteinte par l'attelage, fut renversée et projetée sur le côté : elle avait été tuée presque sur le coup, le crâne défoncé et les jambes écrasées par les roues de la voiture.

Le cheval continua sa course et ne put être arrêté que 1500 mètres plus loin par un soldat du génie, le 1er Lecomte, actuellement en permission pour 6 jours. Quant à la malheureuse petite victime, c'est la plus jeune des 7 enfants d'un pauvre tisserand.

LILLE

Les examens du baccalauréat. — Le ministre de l'instruction publique vient de donner aux recteurs les instructions suivantes au sujet de la session de juillet prochain pour les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (1re et 2e parties) et du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (1re et 2e parties).

Les candidats au baccalauréat ès-lettres (2e série) et les candidats au baccalauréat ès-sciences complet déclarés admissibles aux épreuves écrites et refusés aux épreuves orales seront admis à s'inscrire en vue de cette session.

Les Facultés des sciences devront également inscrire les candidats à l'agrégation de philosophie en vue du baccalauréat ès-sciences restreint.

La date d'ouverture est fixée uniformément dans les départements au 15 juillet. Elle pourra être retardée; elle ne pourra être avancée sans avoir été en référé au ministère.

Dans le cas où les dates déterminées pour les examens de licence ne cadreraient pas avec la date fixée pour les baccalauréats, les recteurs sont autorisés à les modifier.

Congrès de l'« Union démocratique du Nord ». — Voici l'horaire du Congrès ouvrier de l'Union démocratique du Nord :

Dimanche 2 juin, à 11 heures du matin : ouverture ; vérification des pouvoirs. Immédiatement après, séance de commission : *Minimum de salaire.* — De 2 heures 1/2 à 4 heures du soir : *Maximum d'heures de travail.* — De 5 h. à 6 h. 1/2 : *Suppression du travail de nuit et le repos du dimanche.* — A 8 heures, séance générale.

Lundi 3 juin de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin, *Caisses de retraites*; de 11 heures à midi et demi, *Chambres de travail*; de 2 heures à 4 heures du soir, *Insaisissabilité du salaire et de la petite propriété.* — A 4 heures séance générale de clôture.

A la réunion générale de dimanche, MM. l'abbé Lemire et Léon Harmel prendront la parole; à celle de lundi, M. Pottié, le grand démocrate belge, sera entendu ainsi que M. l'abbé Naudet.

Bourse linière. — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis la semaine dernière. La toile donne toujours lieu à un courant de vente satisfaisant pour cette époque de l'année.

Les affaires en fils sont moins actives qu'au commencement de ce mois, mais la filature a des ordres importants et les prix restent fermes.

Les stocks en lins de pays s'épuisent ; les prix restent sans changement. Les affaires en lins de Russie sont toujours calmes et les prix faibles.

Concerts et Spectacles

Croix. — La société coopérative *La Prévoyante de Rentreurs*, dont le siège est situé rue Lavoisier, près de l'Alfumette, à Croix, donnera le dimanche 2 juin, jour de la Pentecôte et en même temps jour de la kermesse de la commune, à 4 heures du soir, un grand concert suivi d'un bal. Une grande tombola sera tirée le lendemain à la même heure.

Le concert promet d'être très brillant : en effet, la société s'est assuré le concours d'artistes distingués, et de la fanfare « Les Enfants du Nord ».

Quant à la tombola il nous a été donné d'en voir les lots, très nombreux, du reste, et dont les principaux sont offerts par les fournisseurs de la société et par des industriels de Roubaix et de Croix. On y remarque entre autres choses, des garnitures de cheminée, des tentures, des vêtements, des chaussures etc., etc.

L'exposition de ces lots aura lieu au local, salle du 1er, jusqu'au 2 juin, à midi.

La société remercie vivement les bienfaiteurs, au nom des malheureux, veuves, veufs et orphelins, au profit de qui cette fête est donnée.

Les personnes qui désirent se munir de billets doivent se hâter. Les derniers numéros sont mis en vente, au local, au prix de dix centimes.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 29 mai.* — DIFFÉREND ENTRE UNE BOULANGERIE COOPÉRATIVE ET SON ANCIEN SECRÉTAIRE. — La boulangerie coopérative roubaisienne qui a son siège social rue de Denain à Roubaix, avait eu à son service jusqu'au milieu de l'année 1893, M. Vandezejuchte en qualité de secrétaire, Edouard Vandarme comme porteur de pains et Edmond Debaere comme premier garçon boulanger.

A cette époque une délégation choisie au sein de la commission administrative de la société avait, sur la demande qui en avait été faite, dressé un rapport d'où résultait le manquant en magasin de quarante-deux sacs de farine, d'une valeur de 1260 francs; il avait du moins été dressé des calculs aboutissant à cette constatation.

La commission accusa le secrétaire, le porteur de pains et le garçon boulanger des détournements et entendit retenir leurs cautionnements. Comme le secrétaire M. Vandezejuchte avait été menacé d'être mis en arrestation immédiate, il versa une somme de six cent soixante francs laquelle, ajoutée à son cautionnement de trois cent francs constituait un paiement de 960 fr.

Quant à Vandarme et à Delbaere, qui avaient réclamé leurs cautionnements respectifs de 200 et de 100 francs, la Coopérative fit resistance et refusa de remettre ces sommes.

M. Vandarme intenta un procès devant le tribunal civil de Lille, après lequel, avoir entendu vingt à vingt-cinq témoins sur les faits d'improbité reprochée aux trois employés de la boulangerie, déboute cette dernière de sa prétention et la condamne à restituer le cautionnement de deux cents francs à M. Vandarme, avec cent francs de dommages-intérêts, pour préjudice causé au demandeur par les imputations diffamatoires dirigées contre lui.

M. Debaere obtint devant le Juge de Paix, à Roubaix, la même satisfaction : le remboursement de son cautionnement de cent francs et le paiement de cinquante francs d'indemnité.

Quant à M. Vandezjuchte, il intenta à son tour un procès devant le tribunal de commerce à la coopérative, en restitution des neuf cent soixante francs qu'il prétendit avoir versés indûment et sans cause et en paiement de six cents francs de dommages intérêts.

La commission administrative et le président mis en cause n'étaient plus les mêmes que ceux qui avaient provoqué le rapport rédigé contre les trois intéressés : M. Gralois, président, se présenta lui-même ; il répondit que Vandezejuchte avait eu versant les 960 francs, trouvé ses détournements ; qu'il ne pouvait plus revenir dès lors sur cette façon d'agir toute spontanée.

M. Vandezjeuchte expliquait qu'il n'avait effectué ce versement que sur la présentation d'un rapport qu'il avait pu croire exact, mais dont il se réservait de controler les données ; qu'une allégation n'existe qu'autant qu'elle a une cause, et qu'il résultait de décisions rendues précédemment et acceptées par la boulangerie coopérative que son paiement n'avait ni n'avait pu avoir d'objet, puisque les détournements n'avaient pu être justifiés.

Après cet échange d'observations, le Tribunal a rendu un jugement décidant que le détournement prétendu par la Roubaisienne n'était pas établi ; que, au contraire, il paraissait n'avoir pas existé; que Vandezjeuchte, qui n'a consenti au versement de la somme dont il réclamait le remboursement que dans la croyance où il était que ces manquants étaient le résultat de détournements dont il était responsable, établissait son erreur et était fondé dans sa demande en répétition ; en conséquence, le Tribunal a condamné la Boulangerie coopérative à restituer à Vandezjeuchte la somme de neuf cent soixante francs ainsi que les intérêts à six pour cent depuis le jour du paiement, le neuf septembre 1893, et en outre en cent francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 29 mai.* — UN CONSOMMATEUR PEU COMMODE. — M. Castelain, qui tient une auberge au Mont d'Halluin, vit, le dimanche 26 mai, refusé de servir à boire à un tisserand du nom de Charles Castelain, 32 ans, qui, furieux, menaça de son couteau l'aubergiste et brisa la porte de derrière de l'estaminet. Le garde appelé pour mettre notre homme à la raison fut accueilli par des injures et eut toutes les peines du monde à l'emmener au violon. Castelain est condamné à vingt jours de prison et cinq francs d'amende pour l'ivresse.

MÉFAITS MULTIPLES D'UN ENFANT. — Mme Redon, qui demeure Grand'Rue à Croix, avait, le vendredi 24 mai, constaté qu'une somme de vingt-cinq francs enfermée dans une garde robe avait disparu : Comme un petit voisin âgé de quatorze ans, le jeune Cyrille Renard, avait paru aux yeux de Mme Redon, avoir des allures suspectes et que d'autre part il avait dépensé quatre ou cinq francs dans la même journée, c'est sur lui que les soupçons furent portés.

Le commissaire interrogea l'enfant, qui nia d'abord ; puis pressé de questions par le garde, Cyrille Renard avoua avoir caché l'argent dans le grenier de sa maison; on se rendit à l'endroit indiqué : il y avait une vingtaine de sous, produit des épargnes de l'enfant placées par les époux Renard. Puis il signala une autre cachette, où l'on ne trouva pas davantage d'espèces.

Devant ces contradictions, l'enfant fut mis en arrestation.

Amené au Parquet à Lille, puis à l'audience, Cyrille Renard raconte qu'il n'avait jamais rien volé, et que s'il avait passé des aveux, c'est parce que le garde lui avait promis de le relâcher s'il enfrait dans cette voie.

Il déclare même aux juges que le garde Spriel lui avait allongé trois violents coups de pied : ce dernier proteste contre cette allégation.

Le Tribunal décide qu'avant de statuer il y a lieu de s'entourer de renseignements complémentaires : il renvoie la cause au douze juin et prie M. le Procureur de provoquer l'audition d'autres témoins. Il prononce la main-levée du mandat de dépôt et ordonne la mise en liberté provisoire du jeune détenu.

UN MONSIEUR QUI NE SE GÊNE POINT. — Dans un estaminet à Tourcoing, dimanche à minuit, un rattacheur de 37 ans, J.-B. Braye, éprouva le besoin, au milieu de la salle commune, de se soulager au grand scandale de plusieurs consommateurs encore présents. L'agent Lerinste, qui était survenu au moment même, lui avait d'abord fait des observations que Braye avait semblé écouter; à peine l'agent avait-il le dos tourné qu'il s'entendait interpeller grossièrement par Braye : ce dernier y mettant de l'insistance, l'agent procéda à son arrestation, mais ne vint pas à bout facilement de son captif, pour le déposer en lieu sûr. Braye paie ses exploits de deux mois de prison et une amende de cinq francs.

TROP AIMER LES PETITS OISEAUX NUIT. — M. Roelde, boucher, rue Delhaye, à Tourcoing, s'impatientait de voir continuellement entrer dans une maison vide contigue à la sienne et dont il avait la garde, un jeune homme de dix-sept ans, Alfred Vernassen. Le 24 mai, celui-ci était encore monté dans le grenier, pour chercher sous la tabatière un nid d'oiseaux — M. Boelde fit au gamin une observation : alors Vernassen, dans un mouvement de colère, brisa la porte et une fenêtre de la boucherie. Coût pour ce bris de cloture : quarante-huit heures d'emprisonnement.

PRIS DANS LE CORPS DU DÉLIT. — Le cabaretier d'un estaminet du Mont, à Halluin, avait dû, dimanche dans la soirée, mettre à la porte un tisserand de la commune, Henri Leekneel, 19 ans, qui tenait des propos inconvenants. Celui-ci se vengea en brisant les fenêtres basses de la maison, puis disparut. Peu de temps après il revenait, toujours avec des intentions hostiles : il lança encore un coup de pied dans la porte, mais la jambe resta engagée entre le chambranle et l'entrée, et comme, sur les entrefaites, les gardes appelés par le cabaretier avaient pénétré dans l'intérieur, cette jambe fut cueillie comme une première pièce à conviction et entraîna la capture du sujet tout entier. Résultat 6 jours de prison.

UN GENDRE QUI LARDE SON BEAU-PÈRE. — Le vendredi 24 mai, Théophile Verschure, 26 ans, tisserand, qui est quelque peu jaloux, était à peine rentré à son domicile, rue de la Folie, à Tourcoing, qu'il se mit à adresser des reproches à sa femme. Le beau-père, Frédéric Depraeter, qui était présent et qui est âgé de soixante ans, voulut montrer à Verschure toute l'inanité de ses accusations. Verschure tourna alors sa colère contre le vieillard et, prenant un long couteau de cuisine sur la table, il en donna un coup à Depraeter qui fut atteint à la cuisse droite. Heureusement le coup ne fut pas grave. Néanmoins l'arme pouvait être dangereuse, si l'on en jugeait par son aspect : le couteau est placé sur la table des pièces à conviction. Verschure prétend que c'est sa femme qui tenait le couteau, qu'il le lui a arraché des mains et, perdant la tête, il en a frappé Depraeter. L'inculpé est condamné à deux mois.

LES EXPLOITEURS DU SOMMEIL. — Derennes, cabaretier rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, était rentré chez lui très fatigué, vers une heure du matin, la nuit de l'Ascension; après avoir rendu service à ses parents, il avait sonné, mais comme on avait pas entendu son appel, il s'endormit sur le seuil. Quand, la porte étant ouverte, il avait pénétré chez lui, il constata qu'il n'avait plus ni montre ni chaîne, ni porte-monnaie contenant quatre francs 30 centimes. Dès le lendemain, il eut l'heureuse idée d'aller au Mont-de-Piété de Tourcoing avec sa femme; à peine entrée cette dernière aperçut sur la table, venant d'être engagée, la montre en question. Elle sortit brusquement et vit deux individus qui fuyaient à toutes jambes et dont elle avait reconnu l'un avant d'entrer.

Derenne n'avait pas encore été déposer sa plainte à la police que les deux hommes étaient déjà en lieu sûr : ils avaient été arrêtés en route. Ce sont deux repris de justice qui ont d'assez tristes antécédents : l'un est journalier, rue Magenta à Roubaix, Alfred Vanlaeke, 36 ans ; l'autre Victor Vandenhende, 28 ans, journalier, sans domicile fixe ; c'est Vandenhende qui avoue avoir pris la montre et l'argent. Quant à Vanlaeke, il reconnaît bien avoir été son compagnon de son camarade, mais avoir ignoré la provenance de l'argent. Ils sont néanmoin condamnés tous deux : Vandenhende qui est aussi sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion, à un an; et Vanlaeke à trois mois.

UNE INCULPATION DE VOL DE PIÈCES DE BOIS. — Nous avons rendu compte des circonstances qui avaient amené l'arrestation des deux frères Vandenbroucke Charles et Léon, de Croix, prévenus d'avoir emporté du bois du magasin de M. Colen, à la Planche du Riez, à Wasquehal. Le Tribunal avait, il y a huit jours, prorogé la cause à huitaine pour entendre de nouveaux témoins : il résulte des déclarations faites à l'audience de mercredi que, conformément à ce qu'avaient dit les inculpés, le bois aurait bien été acheté d'un certain Vandenbroucke qui passe pour avoir commis fréquemment des détournements et des vols. Le doute subsistant sur la culpabilité des prévenus, le Tribunal prononce leur acquittement.

LE CHAPITRE DES DÉLITS DE CONTREBANDE. — Vandebeulque Joseph, douze ans, à Halluin, arrêté à La Marlière, est acquitté comme ayant agi sans discernement, mais est envoyé pendant 15 heures en correction. Bergeotol, 34 ans, employé de douanes à Louhans, 24 heures de prison, puis 500 francs d'amende. Il avait été arrêté aussi à La Marlière, porteur d'un kilog de café. Elise Bauvens, seize ans, journalière à Roubaix, deux mois et cinq cents francs d'amende.

UN AUTRE OUTRAGE AUX AGENTS commis à Roubaix par Frédéric Cournaert, 46 ans, tisserand à Tourcoing, entraîne contre ce dernier une peine de quatre jours de prison avec la loi Bérenger et 5 francs d'amende pour ivresse.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEVÊQUE-DEBLAUWE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Justine DEBLAUWE, veuve de M. Hector LEVÊQUE, décédée à Roubaix, le 29 mai 1895, dans sa 28e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint Jean-Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont.

NORD

L'élection de 4e circonscription de Lille. — *Désistement de M. Desrousseaux en faveur de M. Jules Dansette.* — Dans la journée de mercredi, M. Raoul des Rotours a adressé à M. Desrousseaux une lettre dans laquelle il fait appel « au bon sens du candidat qui avait tenu à protester contre le résultat du congrès, pour assurer le triomphe des principes qui ont été ceux de son père et qu'ils ont ensemble défendus jusqu'ici. »

De son côté, M. Jules Dansette écrivait à son concurrent :

« Nous sommes, vous et moi, deux soldats de la même cause, et si des malentendus ont pu, un instant, nous jeter dans des actions parallèles, les nécessités de la situation doivent aujourd'hui nous rapprocher.

» Je vous tends une main loyale et je compte sur votre concours pour mettre fin aux divisions d'hier. »

En réponse à la lettre ci-dessus, M. Desrousseaux adresse à M. Dansette la lettre suivante :

« Ennetières-en-Weppes, 29 mai 1895.

» Cher monsieur,

» En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous transmettre mon désistement en votre faveur.

» Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués. » Signé : Louis DESROUSSEAUX. »

Distinctions honorifiques. — Les récompenses suivantes, pour actes de courage, viennent d'être accordées par le gouvernement :

Médailles d'argent de 2e classe : M. Bousse, sergent de pompiers à Anzin ; M. Sarciaux, caporal de pompiers à Valenciennes.

Médailles d'argent de 1re classe : M. Hennebel, galochier à La Bassée; M. Devolder Arthur, de Téteghem.

Mentions honorables : Le jeune Baroche, à Avesnelles; M. Porchez, sous-brigadier de gardes-champêtres à Lambersart; M. Basquien, gardien de jardin public au Cateau.

Une grève à Fourmies. — Une grève vient de se déclarer aux filatures « la Sans-Pareille » et « les Fourneaux », appartenant toutes deux à MM. Jacquot père et fils. C'est la seconde fois depuis deux mois que ces ouvriers se mettent en grève, les patrons ne tenant pas leurs promesses.

Deux cents ouvriers environ se sont présentés hier matin à l'hôtel de ville et ont été reçus, en l'absence du maire, par M. le commissaire de police qui a prié les délégués de revenir vers trois heures pour avoir une entrevue avec M. le Maire.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis à la séance du 28 mai, les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur l'article 1er de la proposition de la loi de M. Bérenger sur la prostitution et les outrages aux bonnes mœurs, ainsi conçu :

« Quiconque, après un avertissement, notifié depuis moins d'un an par un officier de police judiciaire après enquête et l'inculpé entendu ou dûment appelé, se livre de nouveau au racolage sur la voie publique ou dans les lieux gratuitement accessibles au public sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois. » (Repoussé par 136 voix contre 89.)

Ont voté *pour* : MM. Bouilliez, Huguet. Ont voté *contre* : MM. Girard, Trystram. Les autres sénateurs se sont abstenus.

PAS-DE-CALAIS

Le drame de Bayenghem-les-Eperlecques. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le parquet de St-Omer s'est rendu à Bayenghem-les-Eperlecques pour ouvrir une enquête au sujet de la mort de Louise Ruffin.

Le médecin légiste a procédé à l'autopsie, et a constaté que la victime était morte étranglée.

L'ami de Louise Ruffin, un sieur Fichaux, homme brutal et qui faisait des scènes continuelles à la victime ayant été mis en état d'arrestation, fut confronté avec le cadavre de la jeune fille. Il finit par avouer, ajoutant qu'il avait donné rendez-vous à Louise Ruffin dans le bois des « taillis » et que là il l'avait étranglée et traînée ensuite dans la mare où on l'a retrouvée.

BELGIQUE

A la Chambre. — On a continué mercredi, sans incident, la discussion des projets économiques du gouvernement. MM. Denis et de Smet de Nayer ont pris la parole.

M. l'abbé Daens. — Un rédacteur de la *Gazette* rapporte en ces termes un entretien qu'il a eu hier avec M. Daens.

« L'abbé, en me voyant, fait contre fortune bon cœur et sourit, l'air un peu inquiet tout de même.

» J'essaie de le rassurer :

» — Monsieur le député, je ne peux pas être indiscret et vous demander ce que vous ne voulez pas dire.

» — Ah, non...

» — Mais je voudrais savoir s'il faut ajouter foi à la nouvelle publiée par la *Correspondance politique* et d'après laquelle on vous aurait infligé à Rome une réprimande, un monitum...

» — Public, achève l'abbé en souriant. Je ne sais absolument rien de cela, ce sont des racontars.

» — Et ce que dit le *Courrier de Bruxelles* ; on vous aurait fait signer un écrit dans lequel vous reconnaîtriez vos torts ?

» — On ne m'a rien fait signer du tout.

— Alors, vous êtes satisfait, monsieur l'abbé ?

» Ici, l'abbé ne nous répond pas directement

— Mon Dieu, tout cela est très obscur et je ne puis pas parler maintenant. Vous pouvez dire seulement que les choses restent en l'état, qu'il n'y a rien de changé, qu'on nous engage à la prudence.

» — Et que vous continuerez donc votre propagande ?

» — Que nous continuerons à poursuivre la réalisation des idées énoncées dans l'Encyclique, avec le désir d'union, évidemment. Mais dans l'union il faut la justice : l'une ne va pas sans l'autre. »

Adresse de remerciements. — La Commission directrice et les présidents des Corporations de la Maison des Ouvriers de Bruxelles, réunis en séance, mardi soir, ont décidé l'envoi d'une adresse de remerciements à M. de Burlet et au cabinet pour la création du ministère du travail, ainsi que d'une adresse de félicitations à M. Nyssens, le premier titulaire du portefeuille.

La nouvelle exposition d'Anvers. — C'est une chose décidée : Anvers aura une nouvelle exposition en 1896 ou en 1897.

En effet, un groupe d'Anversois vient de se réunir et de constituer un comité d'études en vue de l'organisation d'une exposition spéciale, concernant l'histoire de l'Escaut.

Cette exposition sera installée sur la rive gauche de l'Escaut et comprendra toutes les transformations qu'a subies le fleuve au point de vue de la navigation depuis son affranchissement, et des modèles de tous les bâtiments qui, depuis les temps les plus reculés, ont visité le grand port belge.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE

TROUSSEAUX et LAYETTES

Immense assortiment de **Linge brodé** et cousu à la main. Grand choix d'articles hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers**, etc. **Rideaux** en tous genres.

CHEMISES pour hommes et jeunes gens, toutes faites et sur mesure

Dépôt de Toiles des Vosges et Linge de table, garantis à l'usage

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION

Prix-fixe marqué en chiffres connus. — NOMBREUSES OCCASIONS

39663 ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX 8031

D'autre part, un cercle a été constitué en vue de poursuivre l'établissement d'une ville industrielle sur la rive gauche de l'Escaut.

Ostende. — *L'exposition des Beaux-Arts.* — La prochaine exposition des Beaux-Arts s'ouvrira, cette année, à Ostende, le 14 juillet. Voici les noms des artistes français qui prendront part à cette exposition : MM. Pierre Bergert, F. Gaillard, Olive Tattegrain, Jules Chéret, O. Redon, Th. Wiber, et Jacquisen de la Cheneuse.

La bande Van Lancker. — On vient de découvrir, à Bruxelles, un nouvel exploit à ajouter à l'actif de cette fameuse bande de malfaiteurs, dont on se rappelle les exploits à Lille.

Il a plusieurs mois, M. Ch. Penninck, rentier, très riche, demeurant rue du Progrès, se rendait en villégiature dans le midi de la France avec sa famille.

Rentrant lundi dernier à Bruxelles, il constata amèrement que des cambrioleurs avaient visité son domicile.

Des bijoux, argenterie et fourrures pour une valeur d'environ 50,000 fr., avaient été enlevés.

Il résulte des investigations de la police que le vol remonte à plusieurs mois, alors qu'aucun des affiliés de la bande n'était encore écroué.

Mouscron. — *Remise à la frontière d'un extradé et de deux expulsés.* — La gendarmerie de Mouscron a remis, mercredi, à trois heures de l'après-midi, entre les mains des gendarmes français, un extradé, Emile Vendredin, âgé de 39 ans, tailleur d'habits, né à Jonzac, (Charente-Inférieure). Vendredin est poursuivi par le parquet de cette ville, sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse, usage de faux et abus de confiance. Il venait de subir, à Courtrai, une peine de huit jours de prison pour port de faux nom.

Presque à la même heure, la gendarmerie belge remettait à la frontière, deux expulsés, dont un nègre, Louis Kébé, âgé de 42 ans, né à Saint-Louis (Sénégal), et arrêté à Gand, il y a environ un mois.

Tournai. — *Le monument français.* — Nos lecteurs savent qu'il s'est formé il y a un an, à Tournai, un comité composé d'hommes appartenant aux meilleures classes de la société et à tous les partis politiques, à l'effet d'ériger, sur une des places publiques de la jolie ville de Tournai, un monument à la mémoire des soldats de la France, tués en 1832, en combattant pour l'indépendance de la Belgique.

Tournai, ville frontière, si sympathique, si amie des Français, nous paraît être mieux choisie pour l'édification de ce monument, tout de reconnaissance et de gratitude. C'est aussi par Tournai que les troupes françaises, venant de Lille, Douai, Valenciennes, sont entrées en Belgique. L'endroit est historique. La population tournaisienne seconde de ses généreux efforts les vaillants membres du comité.

Celui-ci a organisé pour le dimanche 30 juin, à 4 h. de l'après-midi, une grande fête franco-belge; cette fête qui s'annonce si brillamment, aura lieu au Parc de la ville, gracieusement mis à la disposition du comité par la municipalité tournaisienne. Elle comprendra : un grand concert donné par la *Grande-Harmonie* de Roubaix, qui compte 145 musiciens, dirigée par M. Koszul et présidée par M. Catteau. La *Grande-Harmonie* de Roubaix, qui prêtant généreusement son brillant concours à cette fête, en assure le succès; 2° Une ascension du gigantesque ballon : *Le Monument français*, monté par l'aéronaute Toulet et cubant 1200 mètres.

La *Grande Harmonie* de Roubaix arrivera à Tournai par le train partant de Lille à 1 h. 56, elle sera reçue officiellement à l'Hôtel-de-Ville à 3 h. 12. Nous engageons nos concitoyens à se rendre à Tournai le 30 juin; ils y seront reçus avec l'enthousiasme qui caractérise les habitants des « Cinq clochers ». Des cartes de 2 et 1 fr. sont en vente au siège de la société des ex-officiers et sous-officiers de l'armée belge, à Roubaix, 2, rue du Fays; chez le secrétaire du comité M. Amédée Leclercq, 11, Four Chapitre, Tournai, et chez les membres du comité, à Tournai.

Parfumerie de LUXE — Paris-Londres

Delphinarie

BELGIQUE

A la Chambre. — On a continué mercredi, sans incident, la discussion des projets économiques du gouvernement. MM. Denis et de Smet de Nayer ont pris la parole.

M. l'abbé Daens. — Un rédacteur de la *Gazette* rapporte en ces termes un entretien qu'il a eu hier avec M. Daens.

« L'abbé, en me voyant, fait contre fortune bon cœur et sourit, l'air un peu inquiet tout de même.

» J'essaie de le rassurer :

» — Monsieur le député, je ne peux pas être indiscret et vous demander ce que vous ne voulez pas dire.

» — Ah, non...

» — Mais je voudrais savoir s'il faut ajouter foi à la nouvelle publiée par la *Correspondance politique* et d'après laquelle on vous aurait infligé à Rome une réprimande, un monitum...

» — Public, achève l'abbé en souriant. Je ne sais absolument rien de cela, ce sont des racontars.

» — Et ce que dit le *Courrier de Bruxelles* ; on vous aurait fait signer un écrit dans lequel vous reconnaîtriez vos torts ?

» — On ne m'a rien fait signer du tout.

— Alors, vous êtes satisfait, monsieur l'abbé ?

» Ici, l'abbé ne nous répond pas directement

— Mon Dieu, tout cela est très obscur et je ne puis pas parler maintenant. Vous pouvez dire seulement que les choses restent en l'état, qu'il n'y a rien de changé, qu'on nous engage à la prudence.

» — Et que vous continuerez donc votre propagande ?

» — Que nous continuerons à poursuivre la réalisation des idées énoncées dans l'Encyclique, avec le désir d'union, évidemment. Mais dans l'union il faut la justice : l'une ne va pas sans l'autre. »

Adresse de remerciements. — La Commission directrice et les présidents des Corporations de la Maison des Ouvriers de Bruxelles, réunis en séance, mardi soir, ont décidé l'envoi d'une adresse de remerciements à M. de Burlet et au cabinet pour la création du ministère du travail, ainsi que d'une adresse de félicitations à M. Nyssens, le premier titulaire du portefeuille.

La nouvelle exposition d'Anvers. — C'est une chose décidée : Anvers aura une nouvelle exposition en 1896 ou en 1897.

En effet, un groupe d'Anversois vient de se réunir et de constituer un comité d'études en vue de l'organisation d'une exposition spéciale, concernant l'histoire de l'Escaut.

Cette exposition sera installée sur la rive gauche de l'Escaut et comprendra toutes les transformations qu'a subies le fleuve au point de vue de la navigation depuis son affranchissement, et des modèles de tous les bâtiments qui, depuis les temps les plus reculés, ont visité le grand port belge.

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Notes du jour. — *Les Américains en Europe.* — Zimmerman est sur le point de s'embarquer pour l'Europe, et sera à Paris dans le courant du mois de juin. Il partira le 1er août pour l'Australie.

Crooks et d'autres professionnels s'embarqueront le 1er juin. Ils courront en nationales en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Une disqualification. — Le comité central anglais N. C. U. vient de prononcer la disqualification *à vie* de Tom James, pour avoir dans un match serré son adversaire entre la barrière et causé ainsi une chûte qui aurait pu être mortelle.

Un record ajourné. — Buffel, qui devait tenter de battre le record des 100 kilomètres, a ajourné sa tentative.

Les Belges se distinguent. — Les Belges se distinguent. Dimanche dernier Protin, Houba et Fischer remportaient de beaux succès en France, les Liégeois Vaessen, Deronchène et Robur ont obtenu les premiers prix aux courses internationales de Maëstricht et Hollande.

Vélodrome roubaisien. — Les travaux du vélodrome roubaisien sont poussés activement. Nous parlerons demain de cette installation qui s'imposait dans notre ville. TÉLÉS.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Le cercle-Union, établi au café Pandore, Roubaix, à l'honneur de rappeler aux amateurs son concours sur Tours dimanche 2 juin. Mise 4 fr. 50 dont 50 cent. pour frais. Mise en paniers vendredi de 4 à 7 heures.

— La société colombophile les Voltigeurs de l'Eulne, établie chez Jules Lequenne, 160 rue Blanchemaille, a l'honneur d'informer les amateurs de son marquise concours sur Clermont 100 francs prix d'honneur répartis en 40 prix de 40 francs, le dimanche 2 juin 1895; mise en paniers la veille de 4 à 7 heures. Mise 4 franc 50. Les amateurs peuvent demander leur dépêche à l'inscription en donnant leur adresse exacte. Les pigeons seront lâchés à 5 heures et demie afin de pouvoir jouer l'après midi aux concours de Creil et Chantilly.

WASQUEHAL. — Lundi 3 juin, concours sur Chantilly, organisé par la société du Pigeon Bien établie chez M. Henri Teirlinck à l'estaminet du Coq gris. La mise est fixée à 1 fr. 25 dont 1 fr. pour pr